

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UNITES CONSTITUTIVES DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE U.11

Epreuve E.1 : Epreuve technologique

Sous-épreuve A1 : Tronc commun

Savoirs associés		POLE 1					POLE 2				POLE 3		POLE 4		
		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	I	II	I	II	III
C	COMPETENCES TERMINALES														
I-1	Choisir l'implantation														
I-2	Utiliser les moyens de production et maintenance														
I-3	Produire														
I-4	Commercialiser														
II-1	Organiser les étapes du processus d'élevage														
II-2	Organiser la mise en marché														
III-1	Etablir des plans de production														
III-2	Utiliser les outils de pilotage économique de l'entreprise artisanale														
IV-1	Suivre le marché														
IV-2	Choisir la stratégie de l'exploitation														

UNITE U.12

Epreuve E.1 : Epreuve technologique

Sous-épreuve B1 : Approfondissement

Savoirs associés		POLE 1					POLE 2				POLE 3		POLE 4		
		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	I	II	I	II	III
C	COMPETENCES TERMINALES														
I-1	Choisir l'implantation														
I-2	Utiliser les moyens de production et maintenance														
I-3	Produire														
I-4	Commercialiser														
II-1	Organiser les étapes du processus d'élevage														
II-2	Organiser la mise en marché														
III-1	Etablir des plans de production														
III-2	Utiliser les outils de pilotage économique de l'entreprise artisanale														
IV-1	Suivre le marché														
IV-2	Choisir la stratégie de l'exploitation														

UNITE U.21

Epreuve E.2 : Gestion et mathématiques

Sous-épreuve A2 : Gestion

Savoirs associés		POLE 1					POLE 2				POLE 3		POLE 4		
		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	I	II	I	II	III
C	COMPETENCES TERMINALES														
I-1	Choisir l'implantation														
I-2	Utiliser les moyens de production et maintenance														
I-3	Produire														
I-4	Commercialiser														
II-1	Organiser les étapes du processus d'élevage														
II-2	Organiser la mise en marché														
III-1	Etablir des plans de production														
III-2	Utiliser les outils de pilotage économique de l'entreprise artisanale														
IV-1	Suivre le marché														
IV-2	Choisir la stratégie de l'exploitation														

UNITE U.22

Epreuve E.2 : Gestion et mathématiques

Sous-épreuve B2 : Mathématiques

L'unité mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995)

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II) : 1) propriétés des fonctions ; 2) dérivation
- Activités géométriques (III)

UNITE U.31

Epreuve E.3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel

Savoirs associés		POLE 1					POLE 2				POLE 3		POLE 4			
		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	I	II	I	II	III	
C	COMPETENCES TERMINALES															
I-1	Choisir l'implantation															
I-2	Utiliser les moyens de production et maintenance															
I-3	Produire															
I-4	Commercialiser															
II-1	Organiser les étapes du processus d'élevage															
II-2	Organiser la mise en marché															
III-1	Etablir des plans de production															
III-2	Utiliser les outils de pilotage économique de l'entreprise artisanale															
IV-1	Suivre le marché															
IV-2	Choisir la stratégie de l'exploitation															

UNITE U.32

Epreuve E.3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

Sous-épreuve B3 : Evaluation de la pratique professionnelle en établissement de formation

Savoirs associés		POLE 1					POLE 2				POLE 3		POLE 4			
		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	I	II	I	II	III	
C	COMPETENCES TERMINALES															
I-1	Choisir l'implantation															
I-2	Utiliser les moyens de production et maintenance															
I-3	Produire															
I-4	Commercialiser															
II-1	Organiser les étapes du processus d'élevage															
II-2	Organiser la mise en marché															
III-1	Etablir des plans de production															
III-2	Utiliser les outils de pilotage économique de l'entreprise artisanale															
IV-1	Suivre le marché															
IV-2	Choisir la stratégie de l'exploitation															

UNITE U.4

Epreuve E4 : Epreuve de Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 18 du 12 mai 1988).

UNITE U.51

Epreuve E5, Sous-épreuve A5 : français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995)

UNITE U.52

Epreuve E5, Sous-épreuve B5 : histoire, géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

UNITE U.6

Epreuve E6 : Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel.(B.O. n° 32 du 17 septembre 1987)

UNITE U.7

Epreuve E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (B.O. n° 46 du 14 décembre 1995).